

Les cinq principes de conception d'un PEAC

Appui sur les enseignements obligatoires

- Il s'appuie sur l'ensemble des enseignements dispensés à l'école et s'articule avec son environnement patrimonial et culturel.
- Il permet à chaque élève de mobiliser et d'acquérir des compétences et des connaissances en culture artistique (dans leurs pratiques artistiques et dans les rencontres avec les œuvres et les artistes notamment).
- Le degré de maîtrise est évalué régulièrement, selon les objectifs fixés

Cohérence

- Il définit et met en œuvre des stratégies pédagogiques adaptées aux objectifs visés et au niveau des élèves.
- Il relie les objectifs et activités découlant de chaque projet à tous les enseignements.
- Il veille à construire des ponts entre les projets successifs tout au long de la scolarité de l'élève pour lui permettre d'approfondir ses connaissances et ses compétences.

Complémentarité

- Il permet à l'élève de vivre une diversité d'expériences qui reflète la diversité des expressions artistiques.
- Il nécessite échanges et mutualisation entre les différents partenaires.

Progressivité

- Il adapte précisément les exigences aux possibilités des élèves (niveau scolaire, contexte culturel ..).
- Il suppose que les acquis de chaque projet s'appuient sur ceux des projets précédents et puissent être valorisés dans les projets à venir.

Equilibre

- Il permet à chaque élève au cours de sa scolarité d'aborder la diversité des grands domaines artistiques et culturels.